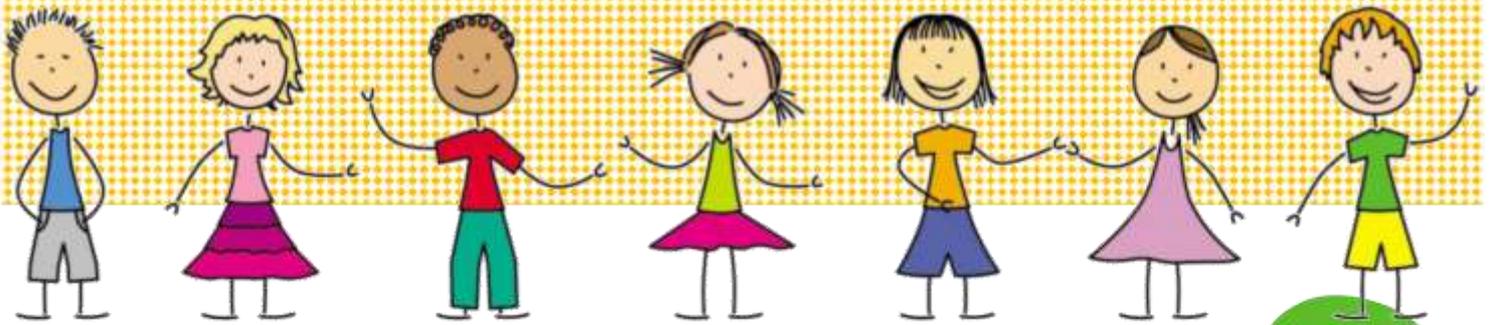


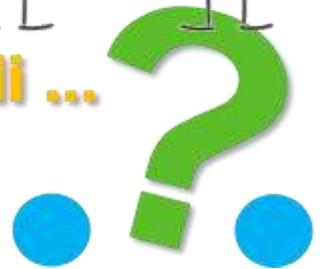
PÉRISCOLAIRE

● Mode d'emploi



cantine, garderie, accueil du mercredi ...

Année Scolaire 2018 / 2019



MAIRIE DE VENDEVILLE

Hôtel de Ville – 79, rue de Seclin 59175 VENDEVILLE

Tel : 03.20.16.84.84 – Fax : 03.20.16.84.85

services.administratifs@mairiedevendeville.fr

<https://mairie-vendeville.fr>

INTRODUCTION

Les différentes inscriptions contenues dans ce dossier sont à rendre :

AU PLUS TARD le vendredi 17 août 2018 en Mairie

(avec les paiements pour celles et ceux qui n'utilisent pas le portail « E-Enfance »)



CANTINE, GARDERIE, ACCUEIL DU MERCREDI

Votre enfant ne sera pas accepté sans inscription préalable.

Vous devez remplir les tableaux de présence avec précision et les heures de départ pour les enfants autorisés à repartir seuls.

MAIRIE - HORAIRES D'ÉTÉ

Du lundi 16 juillet au vendredi 24 août 2018 inclus

LES BUREAUX SERONT OUVERTS AU PUBLIC

LE LUNDI de 13h00 à 18h30

LE MARDI, MERCREDI, JEUDI & VENDREDI de 9h00 à 12h00

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs dégressifs et de l'aide du CCAS, vous devrez impérativement joindre à votre inscription soit:

- votre quotient familial et votre numéro d'allocataire
- votre dernière feuille d'imposition ou non imposition

Pour vérifier que vous n'ayez rien oublié :

- Fiche de renseignements 2018/2019
- **La fiche sanitaire (une fiche par enfant, merci de reproduire celle qui vous est fournie)**
- La fiche règlements & Autorisations
- Inscription cantine pour le mois de septembre 2018
- Inscription garderie pour le 1^{er}, 2^{ème} et/ou 3^{ème} trimestre
- Inscription accueil du mercredi pour le mois de septembre 2018



GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX - ANNEE 2018/2019

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	INFORMATIONS
7h30	7h30 - 9h00	7h30 - 9h00	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00	7h30 - 9h00	
8h00						garderie = 1h30
8h30	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	8h30 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
9h30						Temps scolaire = 3h00
10h30						
11h00						
11h30						
12h00	12h00 - 13h30	12h00 - 13h30	12h00 - 13h30 12h00 - 13h30	12h00 - 13h30	12h00 - 13h30	Pause Méridienne = 1h30 <small>(mercredi = 3h00)</small>
13h00						
13h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 18h00	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	
14h00						
14h30						Temps scolaire = 3h00
15h00						
15h30						
16h00						
16h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	17h00 - 18h00	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	garderie = 2h00
17h00						
17h30						
18h00						
18h30						La Garderie du mercredi
TOTAL	6h00	6h00	0h00	6h00	6h00	TOTAL Temps scolaire = 24h00

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

1. FONCTIONNEMENT ET GESTION

Les enfants du groupe scolaire Alain Decaux, scolarisés à la journée peuvent bénéficier du service « cantine ».

La gestion du restaurant scolaire est assurée par la Mairie.

La fourniture des repas est effectuée par un traiteur et le service par le personnel municipal.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait soit :

- ⇒ au moyen d'un formulaire distribué tous les mois par les écoles et à rendre à l'enseignant ou en Mairie
- ⇒ **via le portail** « E-Enfance ».

IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS PAPIER

Le montant à payer sera adressé à la famille à la fin de chaque mois.

Le paiement peut s'effectuer soit :

- ⇒ par chèque libellé à **l'ordre de Famille et Enfance Vendeville** à remettre **uniquement au secrétariat de la Mairie** avant le 10 de chaque mois (*date limite*)
- ⇒ en espèce **directement au secrétariat de la Mairie** avant le 10 de chaque mois (*date limite*)
- ⇒ par Carte Bleue **via le portail** « E-Enfance ».

Les tarifs sont établis avec le Quotient Familial. Lors de votre inscription, joindre une photocopie de droits et paiements de la C.A.F où apparaîtra votre QF ou votre dernier avis d'imposition.

PRÉSENCES / ABSENCES

Attention, en cas de maladie, vous devez signaler l'absence en Mairie (tél. : 03.20.16.84.84)

Le repas du premier jour d'absence sera obligatoirement facturé,

Seuls les repas ayant été décommandés la veille seront déduits, les autres seront dus.

Pour le bon fonctionnement du service, nous ne pouvons accepter des présences en cantine signalées le jour-même, que dans des cas d'extrême urgence (décès, accouchement etc.)

Nous demandons aux parents de chercher d'autres solutions dans tous les autres cas.

3. HYGIÈNE

L'entretien des locaux et du matériel incombe au personnel municipal.

Les enfants sont pris en charge, dès la sortie des classes, par le personnel chargé de la surveillance qui procède à un appel.

Les enfants se lavent les mains et sont conduits en ordre, jusqu'à la salle du restaurant.

En effet, le personnel municipal applique les procédures HACCP afin d'éliminer les risques bactériologiques.

Il serait souhaitable que les enfants ne perturbent pas l'application de ce règlement en venant à table avec "des mains sales" ou des jeux.

Les enfants portant des appareils dentaires devront disposer de boîtes pour les ranger pendant le repas.

Nous espérons que les parents voudront bien rappeler à leur enfant le bien-fondé de ces mesures d'hygiène.

Le personnel municipal veillera à ce que les repas soient pris dans de bonnes conditions en s'assurant que les enfants prennent le temps de goûter à chaque plat et de manger sans précipitation.

4. RESPECT ET DISCIPLINE

Les enfants sont servis par le personnel communal envers lequel ils doivent se comporter avec correction et obéissance.

Bien que le restaurant soit un lieu de détente, les enfants ne doivent ni crier, ni courir. Ils sont tenus également au respect des bâtiments et du matériel mis à leur disposition. **Le personnel de surveillance devra expliquer le bien-fondé de ces règles et veiller à leurs respects.**

POUR LES PRIMAIRES : dans la cour de récréation en Primaire, les règles de « bonne conduite dans la cour » doivent être suivies et le personnel de surveillance pourra être amené à appliquer les mêmes sanctions qu'à l'école (les croix).

Au restaurant scolaire, les enfants s'engagent en début d'année sur une charte de bonne conduite. Chaque manquement grave à ces règles sera signalé à la famille. Au bout de trois incidents, celle-ci sera convoquée devant les représentants de la commission extra communale qui lui notifieront un avertissement. En cas de récidive ou d'infraction grave, la Municipalité pourra prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

RÈGLEMENT GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATERNELLE & PRIMAIRE

**Le matin de 7h30 à 8h50
et le soir de 16h30 à 18h30 (avec goûter)**

1. FONCTIONNEMENT

La garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin et soir.

POUR LES MATERNELLES :

Le matin, l'arrivée doit se faire impérativement avant 8h40.

Passé 8h40, il est demandé aux familles d'accompagner l'enfant à l'école directement.

(Merci de ne pas perturber le groupe de garderie se rendant à l'école, en joignant son enfant à celui-ci lors du trajet)

Le soir, en cas de retard exceptionnel, nous vous demandons de prévenir le personnel au 03.20.97.34.46 ou au 06.70.94.76.11 (pendant les horaires de garderies), afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires.

L'enfant pourra s'amuser, participer aux différentes activités proposées.

ATTENTION : Les enfants fiévreux ne peuvent être acceptés, ni en garderie, ni à l'école.

Pour les garderies OCCASIONNELLES demandées pour le soir même, les parents doivent le matin, le signaler en garderie ou prévenir l'instituteur en conduisant l'enfant à l'école, afin de faciliter la communication et d'optimiser la sécurité dans l'accueil de vos enfants.

SÉCURITÉ :

POUR LES MATERNELLES :

Nous demandons à ce que les enfants de maternelle **soient accompagnés à la garderie par un adulte** qui prendra contact avec le personnel d'accueil. Pour préserver la sécurité des enfants accueillis, le passage dans la garderie primaire est autorisé pour accéder à la garderie maternelle.

POUR LES PRIMAIRES :

Pour la sécurité et le respect des activités, nous demandons aux parents d'utiliser **la porte « côté rue » pour accéder à la garderie** pour l'arrivée comme pour le départ des enfants.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La Garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent. L'inscription se fait en mairie en début d'année scolaire.

GARDERIE OCCASIONNELLE : une carte de 10 présences peut être achetée.

Merci de remplir impérativement une fiche de renseignements et fournir une carte par garderie.

Tout changement de situation devra être immédiatement signalé en Mairie (numéro de téléphone, personne habilitée à venir chercher l'enfant, annulation de la garderie pour le trimestre suivant ...)

3. TARIFS ET PAIEMENT

Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre soit :

- ⇒ par chèque libellé à **l'ordre de Famille et Enfance Vendeville** à remettre **uniquement au secrétariat de la Mairie**
- ⇒ en espèce **directement au secrétariat de la Mairie**
- ⇒ par Carte Bleue **via le portail « E-Enfance »**.

4. RÈGLES DE VIE

En arrivant, l'enfant devra déposer ses vêtements au porte-manteau et son cartable sous celui-ci.

L'enfant devra être poli et respectueux avec le personnel et les autres enfants.

Il devra prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Il devra ranger les jeux utilisés pendant la durée de la garderie.

POUR LES MATERNELLES :

Vers 8h30, les enfants passent aux toilettes puis s'habillent. Ils quittent la garderie vers 8h40 pour se rendre à l'école et se préparer (chausson, ...) avant l'arrivée des autres enfants.

RAPPEL - COMMUNICATION ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Il est demandé de fournir à l'enfant qui va en garderie, un petit cartable pour que les enseignants puissent transmettre les différents documents (cahiers, formulaires, etc.) destinés à l'information des familles. Dans le cas contraire, les documents seront repris par les parents dans les box situés à l'entrée de la garderie.

RÈGLEMENT

ACCUEIL DU MERCREDI

Nous vous proposons une prise en charge de 7h30 à 18h00 dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. (Garderie primaire et maternelle)

1. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

La capacité de l'accueil est de 24 enfants en primaire et 16 enfants en maternelle.

L'inscription se fait par réservation avant le 15 du mois précédent, pour le mois suivant avec possibilité d'annuler le vendredi midi dernière limite pour le mercredi à venir.

Les remboursements ne seront effectués que sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement se fera en fin de mois avec déduction des annulations confirmés dans le respect des délais soit :

- ⇒ par chèque libellé à **l'ordre de Famille et Enfance Vendeville** à remettre **uniquement au secrétariat de la Mairie.**
- ⇒ par Carte Bleue **via le portail** « E-Enfance ».

**PAR MESURE DE SÉCURITÉ ET POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE CET ACCUEIL
AUCUN ENFANT NE SERA ACCUEILLI LE MERCREDI SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.**

2. FONCTIONNEMENT

Horaires :

- Accueil du matin entre 7h30 et 8h30
- Départ le midi entre 12h00 et 12h30
Le repas du midi est possible si les parents le préparent. Un four à micro-onde sera mis à disposition.
- Accueil du début d'après-midi à 13h30
- Départ le soir entre de 17h00 à 18h00

ATTENTION : 5,00 € par ¼ d'heure de retard après 18h00, seront réclamés aux parents.
Toutefois, les retards justifiés seront examinés au cas par cas.

3. RÈGLES DE VIE & SÉCURITÉ

Nous vous prions de bien vouloir accompagner vos enfants jusque dans la salle et de prendre contact avec le personnel d'accueil.

Les enfants sont tenus de :

- ◆ respecter les consignes données par le personnel d'encadrement
- ◆ adopter une attitude citoyen, respectueuse (respect des autres camarades, du matériel, du lieu, ... etc)

TARIFS 2018 / 2019

TARIFS CANTINE (paiement le 10 de chaque mois)

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF EN EUROS
1	de 0 € à 369 €	2,65€ 1,46 €*
2	de 370 € à 499 €	2,65€ 1,59 €*
3	de 500 € à 600 €	2,84€ 1,99 €*
4	de 601 € à 700 €	2,95€ 2,36 €*
5	de 701 € à 736 €	2,95€ 2,36 €*
6	de 737 € à 900 €	3,05 €
7	de 901 € à 1 143 €	3,28 €
8	> à 1 144 €	3,49 €
ENFANT EXTÉRIEUR A LA COMMUNE		3,78 €
ADULTE		3,78 €

* Prix avec l'Aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)

TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE (paiement au début de chaque trimestre)

Tarif au trimestre	VENDEVILLOIS	EXTERIEUR
MATIN De 7h30 à 8h50	30,00 €	60,00 €
SOIR De 16h30 à 18h30	30,00 €	60,00 €
CARTE GARDERIE DE 10 PRÉSENCES OCCASIONNELLES :	15,00 € la carte	45,00 € la carte

TARIFS ACCUEIL DU MERCREDI (paiement à l'inscription)

QUOTIENT FAMILIAL CAF	½ Journée	Journée
Tranche 1 (de 0 € à 369 €)	1,90€ 1,05 €*	3,80€ 2,09 €*
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	1,90€ 1,14 €*	3,80€ 2,28 €*
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	2,90€ 2,03 €*	5,80€ 4,06 €*
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	3,80€ 3,04 €*	7,60€ 6,08 €*
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	3,80€ 3,04 €*	7,60€ 6,08 €*
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	4,20 €	8,40 €
Tranche 7 (de 901 € à 1 143 €)	4,50 €	9,20 €
Tranche 8 (> à 1 144 €)	5,00 €	10,00 €
Extérieur, scolarisé à Vendeville	5,55 €	11,10 €

* Prix avec l'Aide du CCAS (tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20%, tranche 5 : -20%)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018 / 2019

Rentrée Scolaire le **Lundi 3 Septembre 2018**

TOUSSAINT : Fin des cours le samedi 20 octobre 2018

Reprise des cours le **lundi 5 novembre 2018**

NOËL : Fin des cours le samedi 22 décembre 2018

Reprise des cours le **lundi 7 janvier 2019**

HIVER : Fin des cours le samedi 9 février 2019

Reprise des cours le **lundi 25 février 2019**

PRINTEMPS : Fin des cours le samedi 6 avril 2019

Reprise des cours le **lundi 23 avril 2019**

ÉTÉ : Fin des cours le samedi 6 juillet 2019

REPRISE EN SEPTEMBRE 2019 : Non communiqué à ce jour

VIE PÉRISCOLAIRE

Commission Affaires Scolaires et Péricolaires, Petite Enfance et C.M.E :

Ludovic PROISY

Adjoint aux écoles, aux affaires scolaires et périscolaires, à la petite enfance et au CME
M. PROISY est disponible sur rendez-vous, veuillez-vous adresser en Mairie.

Brigitte MAINGUET	conseillère municipale
Christelle DELEPLACE	conseillère municipale
Denise DUCROUX	conseillère municipale
Sylvaine DELVOYE	conseillère municipale

Commission périscolaire extra-municipale :

Cette commission, chargée d'examiner toutes les questions relatives au fonctionnement du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire (garderie matin, soir, accueil du mercredi, ALSH) regroupe parents délégués, enseignants, personnels municipaux, société de restauration, élus du conseil municipal.

CONTACTS :

MAIRIE DE VENDEVILLE

Téléphone : 03.20.16.84.84

GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX

Directrice : **Nathalie FLEXER**

Adresse : rue du Guet 59175 VENDEVILLE

Téléphone maternelle : 03 20 97 34 46

Téléphone primaire : 03 28 16 05 90

RESTAURANT SCOLAIRE

Téléphone : 03 20 97 34 46

entre 12h et 13h30

GARDERIES

Téléphone : 06 70 94 76 11

de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

ACCUEIL DU MERCREDI

Téléphone : 06 70 94 76 11

de 7h30 à 18h00

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2018/2019

NOM DU PERE :

Adresse : N° RUE

CODE POSTAL _____ VILLE ☎ domicile : __/__/__/__/__

Père ☎ Professionnel : __/__/__/__/__/__ ☎ portable : __/__/__/__/__/__

Mail Père :

NOM DE LA MERE :

Même adresse que le père

Adresse : N° RUE

CODE POSTAL _____ VILLE ☎ domicile : __/__/__/__/__/__

Mère ☎ Professionnel : __/__/__/__/__/__/__ ☎ portable : __/__/__/__/__/__/__

Mail Mère :

N° Allocataire CAF OBLIGATOIRE : QUOTIENT FAMILIAL :

NOM DE L'ENFANT	PRENOM	Date de Naissance	Classe	J'autorise mon enfant à partir seul	Cantine	
					*Régime Alimentaire	**P.A.I
				OUI - NON	N - V - SP	OUI-NON
				OUI - NON	N - V - SP	OUI-NON
				OUI - NON	N - V - SP	OUI-NON
				OUI - NON	N - V - SP	OUI-NON

* Régime Alimentaire : N= Normal V= Végétarien SP= Sans Porc ** P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : contrat signé en cas d'allergie

❖ Nom et Prénom de la ou des personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant :

..... ☎ : __/__/__/__/__/__

..... ☎ : __/__/__/__/__/__

..... ☎ : __/__/__/__/__/__

..... ☎ : __/__/__/__/__/__

..... ☎ : __/__/__/__/__/__

❖ **EN CAS D'URGENCE**

J'autorise les responsables à prendre toutes mesures d'urgence en cas d'accident :

MEDECIN TRAITANT (nom) :

ADRESSE

..... ☎ : __/__/__/__/__

EN CAS D'ACCIDENT

CHR ou Hôpital de :

Autres personnes à contacter au cas où les parents ne seraient pas joignables : Nom et coordonnées

..... ☎ : __/__/__/__/__

..... ☎ : __/__/__/__/__

❖ DROIT D'IMAGE DES ENFANTS MINEURS – Autorisation Parentale 2018 / 2019

Les activités municipales (ALSH, garderie, restaurant scolaire, accueil du mercredi, activités gymniques, école de peinture, bibliothèque, CME ...), les activités de Vendefêtes ou les activités faites dans le cadre scolaire sont autant d'occasions de prendre des images fixes ou animées, collectives ou individuelles, des participants.

Afin de faire vivre le site internet de la mairie, son compte Facebook, son journal municipal ou autres ... ces images sont susceptibles d'être utilisées afin d'illustrer la vie de la commune au travers des animations et festivités de l'année.

La Mairie demeure et reste le garant du respect de la vie privée de chacun et porte une attention particulière sur l'utilisation de ces images à des fins strictement communautaires, en excluant tout usage à caractère lucratif.

Leur exploitation reste toutefois soumise à l'autorisation préalable expresse des parents pour les mineurs.

J'autorise (nous autorisons) je n'autorise pas (nous n'autorisons pas) la Mairie de Vendeville à utiliser les images fixes ou animées représentant mon mes enfant(s) (dans le cas de photos, le visage de votre enfant sera rendu flou avec un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier) prises lors des activités municipales de Vendefêtes et/ou des animations scolaires et que ces photos ou films soient diffusés, à l'exclusion de toute exploitation commerciale, dans les cadres suivants :

- Diffusion sur le site internet de la mairie et son compte Facebook
- Diffusion dans les documents d'informations (bulletin municipal, plaquettes d'informations, exposition, agendas, ...)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la Mairie de Vendeville.

❖ REGLEMENTS ET AUTORISATIONS 2018 / 2019

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement du **Restaurant Scolaire** pour l'année 2018/2019 et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s)
- du règlement de la **Garderie Périscolaire** pour l'année 2018/2019 et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s)
- du règlement de l'**Accueil du Mercredi** pour l'année 2018/2019 et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfant(s) et mon (mes) enfant(s) est (sont) :
 - autorisé(s) à prendre le bus pour certaines sorties
 - n'est (ne sont) pas autorisé(s) à prendre le bus pour certaines sorties

et je m'engage à en respecter les termes.

À Vendeville, Le ____ / ____ / 20 ____

Signature(s) des parents



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____
PRÉNOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DE SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT : ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMURER DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Polioomyélite				Couqueuche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétancoq					
BCCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui non VARICELLE oui non ANGINE oui non RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU oui non SCARLATINE oui non

COQUELUCHE oui non OTITE oui non ROUGEOLE oui non OREILLONS oui non

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non ALIMENTAIRES oui non AUTRES oui non

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :
LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :
VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE ET PORTABLE, DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S. À 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné(e) : _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

INSCRIPTION CANTINE SEPTEMBRE 2018

Veuillez cocher les jours où votre enfant fréquentera le restaurant scolaire

1^{er} enfant

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

PRIMAIRE MATERNELLE Classe :

LUNDI	3	LUNDI	10	LUNDI	17	LUNDI	24
MARDI	4	MARDI	11	MARDI	18	MARDI	25
JEUDI	6	JEUDI	13	JEUDI	20	JEUDI	27
VENDREDI	7	VENDREDI	14	VENDREDI	21	VENDREDI	28

2^{ème} enfant

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

PRIMAIRE MATERNELLE Classe :

LUNDI	3	LUNDI	10	LUNDI	17	LUNDI	24
MARDI	4	MARDI	11	MARDI	18	MARDI	25
JEUDI	6	JEUDI	13	JEUDI	20	JEUDI	27
VENDREDI	7	VENDREDI	14	VENDREDI	21	VENDREDI	28

3^{ème} enfant

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

PRIMAIRE MATERNELLE Classe :

LUNDI	3	LUNDI	10	LUNDI	17	LUNDI	24
MARDI	4	MARDI	11	MARDI	18	MARDI	25
JEUDI	6	JEUDI	13	JEUDI	20	JEUDI	27
VENDREDI	7	VENDREDI	14	VENDREDI	21	VENDREDI	28

Tout repas retenu sera facturé. En cas d'annulation de repas, prévenir la Mairie au : 03.20.16.84.84, la veille avant 12h00. La facture sera disponible sur votre compte e.enfance, à mois échu.



Signature(s) des parents

INSCRIPTION ACCUEIL DU MERCREDI - Septembre 2018

RAPPEL DES DATES : les mercredis 5, 12, 19 et 26 Septembre 2018

1 ^{er} enfant NOM & PRENOM DE L'ENFANT / Classe	Mercredi 5 septembre	Mercredi 12 septembre	Mercredi 19 septembre	Mercredi 26 septembre
..... <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> MATERNELLE Classe :	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée

2 ^{ème} enfant NOM & PRENOM DE L'ENFANT / Classe	Mercredi 5 septembre	Mercredi 12 septembre	Mercredi 19 septembre	Mercredi 26 septembre
..... <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> MATERNELLE Classe :	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée

3 ^{ème} enfant NOM & PRENOM DE L'ENFANT / Classe	Mercredi 5 septembre	Mercredi 12 septembre	Mercredi 19 septembre	Mercredi 26 septembre
..... <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> MATERNELLE Classe :	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> La journée

La facture sera disponible sur votre compte e.enfance, à mois échu.



Signature(s) des Parents

INSCRIPTION GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2018 / 2019

Nom : Prénom : Classe :						
1^{er} enfant	FORFAIT : cocher les jours de présence					CARTE DE PRÉSENCE
	LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI	
Garderie matin						
Garderie soir	Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____		Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____	

Nom : Prénom : Classe :						
2^{ème} enfant	FORFAIT : cocher les jours de présence					CARTE DE PRÉSENCE
	LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI	
Garderie matin						
Garderie soir	Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____		Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____	

Nom : Prénom : Classe :						
3^{ème} enfant	FORFAIT : cocher les jours de présence					CARTE DE PRÉSENCE
	LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI	
Garderie matin						
Garderie soir	Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____		Heure de départ : _____ h _____	Heure de départ : _____ h _____	

PAIEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE	
<input type="checkbox"/> 1^{er} trimestre (du 3/09/2018 au 21/12/2018)	<input type="checkbox"/> Vendeville Matin : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Vendeville Soir : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Matin : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Soir : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ €
<input type="checkbox"/> 2^{ème} trimestre (du 07/01/2019 au 5/04/2019)	<input type="checkbox"/> Vendeville Matin : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Vendeville Soir : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Matin : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Soir : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ €
<input type="checkbox"/> 3^{ème} trimestre (du 23/04/2019 au 05/07/2019)	<input type="checkbox"/> Vendeville Matin : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Vendeville Soir : 30 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Matin : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Extérieur Soir : 60 € x _____ (nb d'enfants) = _____ €
<input type="checkbox"/> CARTE DE PRESENCES OCCASIONNELLES	<input type="checkbox"/> Carte de présence Vendeville : 15 € x _____ (nb d'enfants) = _____ € <input type="checkbox"/> Carte de présence Extérieur : 45 € x _____ (nb d'enfants) = _____ €

Signature(s) des Parents



